



**Secrétariat**

IC/Genève/2002/40  
10 septembre 2002

Distribution :

1 exemplaire par fonctionnaire  
Missions permanentes et institutions  
Spécialisées (pour information seulement)

---

**CIRCULAIRE N° 40**

**Objet : Cérémonie de lever du drapeau suisse**

1. Dans le cadre de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, le jeudi 12 septembre 2002 une cérémonie de lever du drapeau suisse aura lieu à 11h00. Cette cérémonie se tiendra sur le rond point de l'Allée des Nations.
2. Le lever du drapeau aura lieu en présence du Directeur général de l'Office des Nations Unies, de la Conseillère fédérale, des autorités suisses et des membres de la communauté diplomatique en Suisse.
3. Afin de garantir un bon déroulement de l'événement, les dispositions suivantes seront prises :
  - Dans le parking P2, quarante places de stationnement seront réservées pour les invités. Ces emplacements seront indiqués par des agents de sécurité.
  - La voûte et le rond point seront fermés à tout trafic, entre 10h30 et 11h30.
  - Le portail situé derrière SAFI sera maintenu ouvert pour permettre le trafic des voitures dans les deux sens ainsi que dans la Cour intérieure du Secrétariat entre 10h30 et 11h30. L'ouverture dudit portail ainsi que la circulation sur l'Allée du Musée seront brièvement interrompues vers 11h00.
4. Les agents de sécurité de l'Office des Nations Unies se chargeront de régler la circulation automobile pendant l'événement.
5. Je compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cet événement historique se déroule dans des meilleures conditions. J'encourage les chefs de services, sous réserve des exigences du service, à libérer les fonctionnaires pour leur permettre de prendre part à cette cérémonie.

Le Directeur général

Sergei Ordzhonikidze